

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**OBJET : Désignation d'un référent communal pour le Syndicat Rivière Ain Aval et ses Affluents.**

Séance du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, en raison du couvre-feu national, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du communale polyvalente d'Hostiaz de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un octobre deux mille vingt.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, -, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6** Gérard CHAPUIS (pouvoir à Mme Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à M. Joël BERGEOT), Jacques DRHOJIN (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à m. Patrick GENOD), Karine VANDERME (pouvoir à M. Alexandre LALLEMENT)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1** Sonia ZANI

**Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.**

**22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.**

Lors des réflexions préalables à la création du Syndicat de la Rivière Ain Aval et ses Affluents (SR3A), était apparu la nécessité de garder un lien privilégié entre le syndicat et les communes membres des EPCI à fiscalité propre transférant la compétence GEMAPI.

Ainsi, il est nécessaire de désigner un référent communal unique pour la commune de Plateau d'Hauteville.

Le référent communal au sein de SR3A est :

- la personne ressource du conseil municipal sur les questions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Ainsi, il est disponible, connaît le territoire communal et ses milieux aquatiques. Le référent communal et le chargé de territoire du SR3A sont en relation étroite pour le travail de gestion au quotidien, les informations réciproques, conseils, recueil des attentes.

- le représentant, avec le Maire, de la commune dans le cas de programme ou de projets qui concerne le territoire communal.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DESIGNE** Monsieur Gérard CHAPUIS comme représentant communal au sein du Syndicat Rivière Ain Aval et ses Affluents SR3A.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Philippe EMIN